



TITRE DU POSTE : AGENT DE SECURITE

DEFINITION DU METIER : Les missions de l'agent de sécurité ont pour objet la protection des biens et des personnes dans son périmètre d'activité.

LIEU DE TRAVAIL : Port de commerce de Galisbay / Gare Maritime de Marigot, sous l'autorité de la direction de l'Établissement Portuaire de Saint-Martin.

HIERRARCHIE DIRECTE : le responsable de sureté et de sécurité

MISSIONS :

- Accueil contrôle d'entrée et sortie des marchandises (container et particulier)
- Surveillance générale du site
- Sécurité technique et incendie de base
- Secours et assistance de base aux personnes, protection et alerte en cas d'accidents ou évènement exceptionnel

CONDITIONS DE TRAVAIL :

L'agent de sécurité exerce au sein de l'Établissement Portuaire de Saint-Martin en alternance au Port de commerce et à la Gare Maritime de Marigot selon des horaires de service prédéfinis. Il exerce dans un uniforme qui indique clairement sa fonction et muni d'une radio VHF, il contrôle conformément aux instructions de sa direction l'accès sur le site, l'entrée et la sortie des marchandises, il informe et dirige les visiteurs.

COMPETENCES :

- Être majeur, avoir un casier judiciaire vierge, être en possession d'une carte professionnelle.
- Certificat agent de sécurité incendie
- Parler français et anglais
- Minimum 2 ans d'expérience

Envoyer CV et lettre de motivation à :

eddy.alexandre@portdemarigot.com et aellis@portdemarigot.com